



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à vingt heures quinze minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

Date convocation : 16.03.2026
Affichage : 16.03.2026
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votant : 15

Etaient présents :

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Eric BAEDER, Christophe KONRATH, Sandra CHERREY, Cédrick GUILLAUME, Julien WALZER, Amélie MOLENAT, Matéo SCHUBNEL, SCHERMESSER Chloé, LUCAS Aline, LAU Eric, AUDOIN Sophie

Excusé(s) :

Sophia SIQUOIR pouvoir donné à Sandra CHERREY

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_23
ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val,

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT la liste des candidats ci-dessous :

Nom et prénom des candidats
ROMANO Angelo

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

Nombre de votants : quinze

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages blancs : zéro

Nombre de suffrages exprimés : quinze

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages	
	En chiffres	En toutes lettres
ROMANO Angelo	15	Quinze

Le Conseil Municipal, par :

- 15 voix POUR
- 0 ABSTENTION(S)
- 0 voix CONTRE

ELIT Monsieur Angelo ROMANO maire de la commune de Griesbach-au-Val ;
 INSTALLE Monsieur Angelo ROMANO en qualité de maire de la commune de Griesbach-au-Val ;
 AUTORISE Monsieur Angelo ROMANO à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Griesbach-au-Val, le 20.03.2026
 Pour extrait conforme
 au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,



Severine DAO

Le Maire,



Angelo ROMANO

- de sa transmission au représentant de l'Etat le 20/03/2026
- et de leur publication le 20/03/2026